

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Commune de Cabriès

Cabriès, le 30 octobre 2025

Le Maire

Direction Générale des Services Dossier suivi par : Lucie SEDENO

Tel: 04.42.28.14.09 Mail: juridique@cabries.fr À

Mesdames et Messieurs Les membres du conseil municipal

<u>Objet</u> : Convocation au conseil municipal <u>Pièces jointes</u> : Dossier du conseil municipal

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Je vous invite à la prochaine séance du conseil municipal qui se réunira :

À l'Auditorium Pierre MALBOSC Le mercredi 5 novembre 2025 à 18h00.

Je vous rappelle qu'en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du CGCT modifiés par l'article 142 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et par l'article 9 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, cette convocation est envoyée sous forme électronique, accompagnée d'une note de synthèse sur les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

L'ensemble des pièces administratives et, en particulier, les annexes trop volumineuses pour être jointes au dossier de convocation, sont à votre disposition en Mairie, auprès du Directeur Général des Services.

Je vous indique enfin, qu'en cas d'empêchement et conformément à l'article L. 2121-20 du CGCT, vous pouvez donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues à partir du modèle joint au dossier.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.



Amapola VENTRON
Maire de Cabriès,
Vice-Présidente de la Métropole Aix-MarseilleProvence,
Conseillère Départementale Déléguée.

Hôtel de ville - Place Ange Estève - 13480 Cabriès - Tél : 04 42 28 14 00 - E-mail : maire@cabries.fr